

EXOSENS

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'autorisation d'attribution d'actions
gratuites existantes ou à émettre

(Assemblée Générale Mixte du
22 mai 2026 – 13^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

1, Place Occitane – BP 28036
31080 TOULOUSE

Baker Tilly Strego
Commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale
Ouest-Atlantique

4 rue Papiou de la Verrie
BP 70948
49009 Angers Cedex 01

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2026 – 13^{ème} résolution)

Aux actionnaires
EXOSENS
Domaine de Pelus
18 avenue de Pythagore
33700 MERIGNAC

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, et/ou des mandataires sociaux de votre société, et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,15% du capital de la société, étant précisé que (i) le montant nominal de toute augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global de dix millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (10 790 000 euros) prévu pour les augmentations de capital au paragraphe 2 de la treizième résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2025 et (ii) sur un plafond nominal de deux cent cinquante mille euros (250 000 euros), qui est un plafond commun aux 13^{ème} et 14^{ème} résolutions.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Toulouse et Nantes, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Baker Tilly Strego



Bertrand Cuq
Associé



Anne Parenty
Associée

Jean-Marc Binson
Associé

François Pignon-Hériard
Associé